

SERVICE PUBLIC
MAIRIE DE VARENNES
 Ouverture au public

Lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h
 Mercredi de 13h à 16h30
 Vendredi de 13h à 16h30

Téléphone : 05 53 61 07 66
 Fax : 05 53 61 72 31

Adresse mail:
 varennnes.mairie@wanadoo.fr
 www.varennnes-dordogne.fr

M. le Maire assure une permanence aux heures d'ouverture de la mairie



Corrige du numéro précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	P	E	T	I	T	J	E	S	U	S
II	E	T	A	B	L	E		A	R	A
III	R	O	I		A				B	N
IV	E	I	N		M	I	N	U	I	T
V	N	L		L		M	O	A		O
VI	O	E		A	R	B	R	E		N
VII	E				U	E			D	S
VIII	L	O		B	E	R	G	E	R	
IX			R	I		B	O	E	U	F
X	C	R	E	C	H	E		T	E	A

HORIZONTAL	
I	Saison
II	Petit oiseau
III	Fleur des bois
IV	Fleur sauvage---Fitzgerald pour les intimes
V	Fleurs éphémères-----Sur les ceps de vigne
VI	Obtenu avec la plante à Nicot---Parc animalier, mal clos
VII	Conjonction----Protéger
VIII	Elle a un bon cœur-----Superficie
IX	La bonne tomate---A vu le jour
X	Sont la famille des pommes de terre

VERTICAL	
1	Fleurs opulentes
2	Ainsi fit l'ortie
3	Dans la poche du jardinier
4	ou Mona ?---oiseau exotique
5	Adverbe---Port (antique) de Phénicie
6	Le premier au soleil----Espéra récolter
7	Oracle moderne---Phonétiquement, indique le plein
8	Communément appelée Queue de renard---Adverbe
9	Note de musique---Le régal des bovins
10	Aimées plus encore !!

Réservation de la salle des fêtes

Réservation en Mairie
 Remise des clés avec état des lieux

ETAT CIVIL

Naissances

Lya BARON
le 7 janvier 2016

Héloïse GALEY DAUNAT
le 16 Janvier 2016

Corentin CATEL
le 21 Avril 2016

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Marguerite FEUILLE



Chers concitoyens,

Enfin la météo devient clémente...Des pluies diluviennes se sont abattues sur nos territoires Périgourdiens sans faire a priori trop de dégâts. Ce ne fût pas le cas dans le centre de la France et sur Paris où les inondations ont fait malheureusement des victimes et vont laisser des traces indélébiles chez ces riverains. Nous pouvons tous avoir de la compassion pour ces personnes qui ont tout perdu ou presque.

Sans faire une transition déplacée, lorsqu'il pleut beaucoup la végétation pousse également rapidement. Je tenais à rappeler que notre espace « zone verte » où nous pouvons déposer les rémanents de coupe, n'est pas une « déchetterie sauvage ». Ce lieu est toléré par la Préfecture, soyons citoyens en respectant les règles de dépôts et nous pourrons conserver ce site qui rend la vie facile à notre village (Voir photo ci joint).

Nous constatons que vous êtes de plus en plus nombreux à consulter le site internet de la commune «www.varennnes-dordogne.fr». Nous nous efforçons chaque semaine de le mettre à jour pour que vous puissiez être avertis en temps réel des événements sur les communes voisines ou la notre. Merci à ceux qui travaillent dans l'ombre pour le bien être de chacun.

Cette année, le Conseil Municipal s'engage principalement à :

- Poursuivre les études et l'achat de terrains concernant la réalisation d'un assainissement collectif Lanquais
- Varennnes en étroite collaboration avec la Communauté de Communes Bastide Dordogne Périgord.
- A réaliser les travaux de confortement des bâtiments de l'école suite à la déclaration à l'assurance des désordres issus de la sécheresse de 2011.
- Eradiquer les fils nus sous tension à Laussine et Les Guillonets sous l'égide du Service Départemental de l'Energie 24 et lancer l'étude pour le centre du bourg.
- Poursuivre l'étude d'identification et la numérotation des rues et voies communales du bourg. (le travail de la commission avance...)

Travaux déjà réalisés conformément aux engagements pris pour 2016 :

- Réhabilitation de la salle des fêtes, nettoyage et mise en peintures de tous les murs intérieurs. Remplacement des chaises à venir.
- Remplacement des revêtements de sol de la cantine et de la garderie de l'école communale.
- Achat d'un lave linge et d'un sèche linge pour l'école.
- Remplacement du tracteur-tondeuse communal.
- Réfection du parking devant l'espace de la salle des fêtes.

Comme vous avez pu le constater, nous avons tenu nos engagements destinés à faire baisser la vitesse des véhicules dans le village. De nouveaux panneaux « 50 » ont été posés, la zone « 30 » a été élargie dans le bourg, un panneau « STOP » a été installé au droit de la RD37-E2 venant de Lanquais et un miroir a été installé à Laussine pour sécuriser ces carrefours. J'espère que ces nouvelles dispositions amélioreront la sécurité de tous.

Je vous l'annonçais en début d'année, les réflexions se sont poursuivies concernant l'école communale au cœur de notre RPI et sur la « commune nouvelle. Une réunion publique est prévue prochainement pour débattre ensemble de tous ces sujets déterminants pour notre avenir. La date n'est pas encore arrêtée à ce jour où nous allons mettre sous presse ce journal.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Le maire Gérard Martin

La commune

Hygiène cantine



La cantine de l'école est aux normes tant sur la qualité des aliments que sur l'aspect sanitaires. Effectivement l'école de Varennes a eu la visite d'un inspecteur des services sécurité sanitaires des aliments.

Sur quoi porte le contrôle ?

Plusieurs points sont contrôlés au sein de notre cantine scolaire. Ainsi, l'inspecteur mandaté a vérifié la qualité des matières premières, l'aménagement et l'entretien des locaux et du matériel (dans la cuisine et dans les lieux de stockage), mais aussi, le respect des règles d'hygiène au moment de la préparation des repas de nos enfants.

Il est ainsi impératif pour l'inspecteur, de s'assurer que les matières premières sont agréés et que les denrées présentent les garanties sanitaires nécessaires.

Histoire(s) à Laussine



Dans la nuit du 18 février dernier, vers une heure, le feu s'est déclaré dans une très vieille maison de Laussine. L'occupant M. Helrigel, alerté par sa chienne, a eu le temps d'évacuer sain et sauf les lieux et de prévenir les pompiers. Malgré l'intervention rapide et massive d'une quinzaine de soldats du feu durant toute la nuit, ce n'est qu'au petit matin qu'ils sont venus à bout du sinistre.

La violence du feu généralisé a ravagé toute l'habitation. L'origine du sinistre serait de nature électrique. Dès le lendemain M. Helrigel a trouvé un nouveau logement confortable sur Lanquais.

La propriétaire, Madame MARCOU, née SIBER, arrivée sur les lieux, n'a pu que constater qu'il ne restait plus qu'un squelette noirci de cette ancienne demeure familiale.

Madame Marie-Claude MARCOU est issue d'une très vieille famille varennoise puisque sa grand-mère Madame DÉCHARD fut l'institutrice du village en 1909, et son grand père Joseph DÉCHARD le maire de notre commune de 1900 à 1941.

Ce même grand-père, comme de nombreux français, a pris part à la guerre de 1914 – 1918. Il a combattu à Verdun en 1916 durant cette longue (300 jours) et meurtrière bataille.

Grâce aux recherches des associations « Souvenir français » et « Les Pesqueyroux », neuf poilus de notre canton ont été reconnus par la ville de Verdun pour avoir combattu pour la défendre.

C'est donc le 20 février dernier lors d'une cérémonie à St-Capraise, que Marie-Claude MARCOU et les autres descendants des neuf poilus, ont reçu, pour leur aïeul, la médaille commémorative de la bataille de Verdun. Les noms de leurs ancêtres seront inscrits sur le livre d'or placé dans la crypte du mémorial à Verdun.



Vivement les beaux jours



ENFIN ! On espère que chaleur et soleil s'installent durablement et emmènent avec eux les couleurs des légumes et des fruits de saison.

Le printemps s'est installé doucement et va bientôt laisser sa place à l'été et à nos envies de salades, de fraîcheur, de parfums.

Salade de courgette



Couper au rasoir à légumes les courgettes non épluchées, les mettre en alternant les couleurs dans le plat de service, arroser de jus de citron, d'huile d'olive, saler, poivrer, ajouter de la coriandre en grains concassés et de la coriandre fraîche, des zestes de citron finement hachés et une gousse d'ail pressée.

Collecte des us et coutumes

Depuis quelques temps les Anciens mettent en commun les souvenirs d'une époque révolue, et qui seraient perdus à tout jamais s'ils n'étaient pas consignés. Il y a aussi des traditions particulières à notre village, qui font partie de son histoire, et sont relatées.

Jusqu'à l'arrivée de la télévision dans chaque foyer, « le soir à la veillée » les légendes locales, les contes, les proverbes se transmettaient, par les grands parents, le plus souvent. De nos jours, les « toujours jeunes » vont danser, regardent les matchs de foot, l'amour est dans le pré, etc.. Bref, il faut les interpellier pour leur faire dire comment c'était avant !

Est-il important de garder tout cela en mémoire ? Chacun aura la liberté d'en faire le choix, ou de l'ignorer, mais il restera cette possibilité.

Les réunions sont ouvertes à tous les Varennois, ou voisins de Varennes ; dernière réunion de la saison, jeudi 23 Juin à 15 heures salle des Associations.

AGENDA

18 juin	Kermesse des écoles à Lanquais
22 juin	Repas âge d'or
25 et 26 juin	Fête de Varennes
13 juillet	Traditionnel repas fête nationale offert par le conseil municipal
20 Aout	Repas de chasse
11 septembre	Ballade Varennoise—Rando pédestre et équestre
18 septembre	Journée du patrimoine—Animation APV
18 septembre	Oxygène Varennois—Rando VTT et pédestre
13 octobre	APV—Concert à l'église de Varennes (cuivre)

La vie associative

LA MARCHÉ D'AVITUS du 2 Avril 2016



Varennes est un village sans château, sans célébrité, sans histoire... Heureux sans doute, mais cet état de fait est un peu frustrant. Par chance nous avons Avitus. Il est né chez-nous, il a été un personnage important, son souvenir est toujours vivant malgré les siècles écoulés ; et cette longue durée a effacé tout risque de polémique. Certes Avitus a fait le choix de finir ses jours près de son frère d'armes Secundinus, ce qui nous prive de sa sépulture, placée dans l'énorme collégiale de Saint Avit Sénieur, devenu un lieu de pèlerinages célèbres. Mais cela c'est plus tard, quand, après une longue vie parsemée d'épreuves, il meurt et devient Saint Avit.

Chaque année, symboliquement, les associations : AP.V., Marcheurs de la vallée, Comité des fêtes, parcourent le chemin qui relie les deux villages. Dans un paysage préservé, on peut imaginer marcher sur les pas d'Avitus, jeune officier de l'armée romaine dont la fière statue orne l'église de Varennes.

Le 2 Avril 41 marcheurs ont bravé les frimas, il faisait 3° au départ de Saint Avit Sénieur, vers onze heures une collation et des boissons chaudes les attendaient à Bannes, près de la vieille église ouverte pour l'occasion. Peu après treize heures à l'issue des dix-sept kilomètres, la salle des fêtes de Varennes accueillait les marcheurs pour un apéritif-dinatoire généreusement préparé par les bénévoles de l'A.P.V., avec, surprise, un Pécharmant étiqueté : Chevalier de St Avit !

Union Sportive Lanquais/Varennes



La saison régulière s'est achevée par une finale de troisième série du Comité Périgord Agenais, malheureusement perdue face à l'équipe du XV du Haut Périgord (Thiviers/Négrondes/Excideuil).

Nous adressons nos félicitations aux joueurs et dirigeants pour cette belle saison qui a permis d'amener l'équipe pour la deuxième année consécutive en finale du comité Périgord/Agenais. Vint ensuite le temps de l'assemblée générale le samedi 21 mai à Lanquais, au cours de laquelle fût retracé le bilan sportif et financier du club. Après l'approbation de ces rapports, eu lieu l'élection des membres du conseil d'administration suivies du pot de l'amitié et d'un repas convivial.

Le conseil d'administration s'est réuni le vendredi 3 juin à 19h30 au stade de Lanquais. A noter la présence de nombreux joueurs qui a permis d'avoir une discussion ouverte sur l'avenir sportif du club et sur le désir de chacun de poursuivre l'aventure au sein du club. Une prochaine réunion au cours du mois de juin, permettra de connaître les joueurs désireux de rester ou de quitter le club, ainsi que les recrues envisagées.

Ensuite les membres du CA ont procédé à l'élection du bureau. La composition du nouveau bureau est :

Président : Mr Salem Didier
 Vice-présidents : Mrs Brunat J-Marie et Ballet J-Pierre
 Secrétaires : Mme Farguette Virginia et Mr Mazeau Patrick
 Trésoriers : Mrs Peyrie Damien et Plisson Julien

Les différentes commissions ont également été constituées et toutes les bonnes volontés sont encore les bienvenues. A bientôt pour les différentes manifestations organisées par le club et au bords de la main courante pour voir évoluer notre équipe fanion.

FÊTE NATIONALE

Comme chaque année nous vous proposons de célébrer ensemble le 14 Juillet à la salle des fêtes de Varennes

Mercredi 13 Juillet à 20 heures.

Venez nombreuses et nombreux partager un bon moment de convivialité. Dites-le autour de vous !

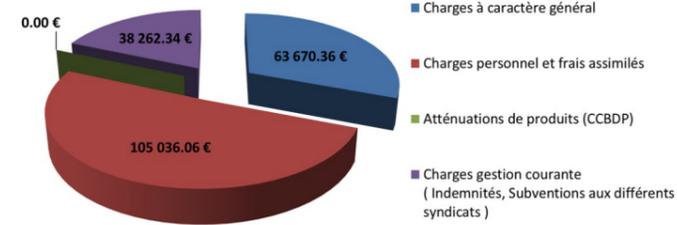
(Pensez à apporter vos verres et vos couverts)

LES FINANCES COMMUNALES

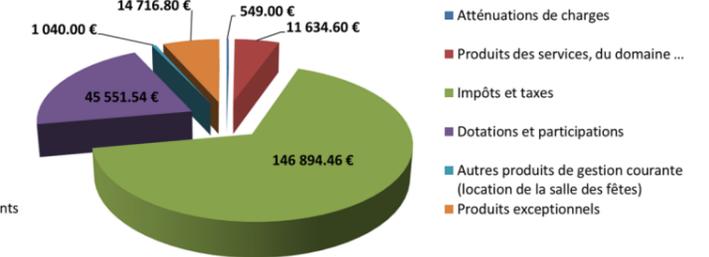
COMPTE ADMINISTRATIF 2015

FONCTIONNEMENT

DEPENSES total de 208945.52€

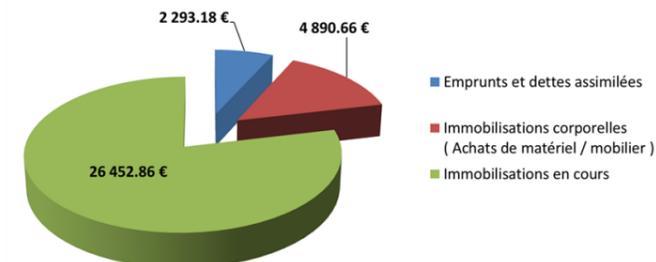


RECETTES total de 220388.34€

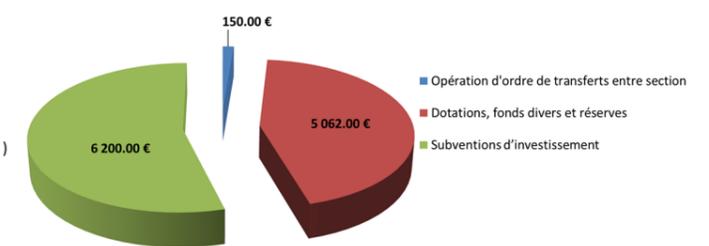


INVESTISSEMENT

DEPENSES total de 37956.70€



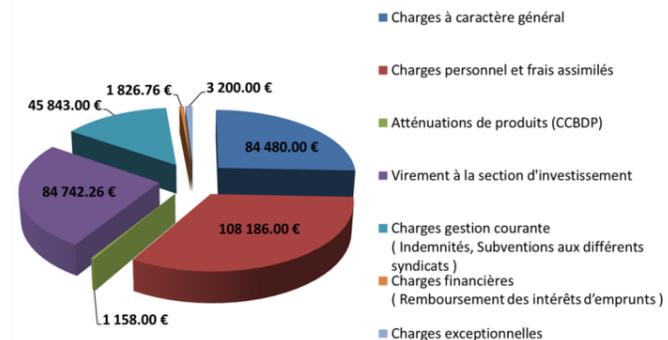
RECETTES total de 18352.72€



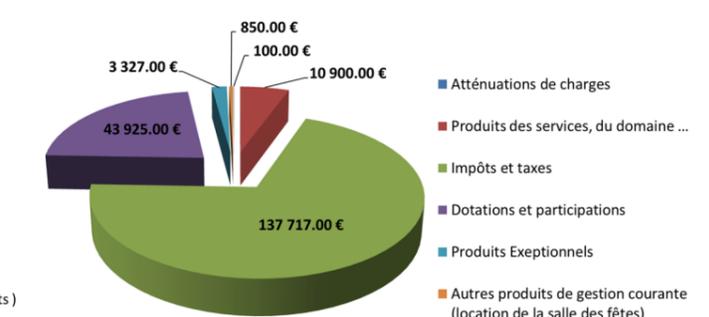
BUDGET PRIMITIF 2015

FONCTIONNEMENT

DEPENSES total de 332915.88€

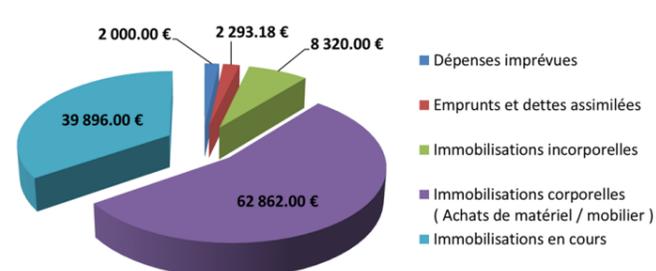


RECETTES total de 332915.88€

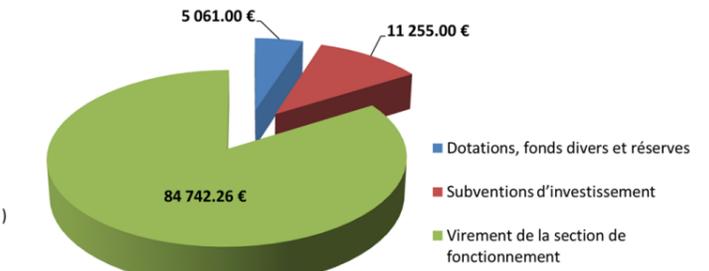


INVESTISSEMENT

DEPENSES total de 101898.58€



RECETTES total de 101890.58€



Ces sommes sont une extraction du compte administratif et du budget primitif à titre indicatif et non exhaustif.

Tondre la pelouse

De nombreuses communes se sont dotées d'arrêtés pour limiter les nuisances sonores liées à l'utilisation d'outils de jardinage, tondeuses et autres tronçonneuses. En général, elles cantonnent ces activités à certains créneaux horaires.

Extrait concernant les horaires autorisés pour faire du bruit suivant arrêté préfectoral N° 99-0881 du 17 mai 1999 (article 20):

- o de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30** du lundi au vendredi,
- o de **9h à 12h** et de **15h à 19h** le samedi,
- o de **10h à 12h** le dimanche et les jours fériés.

Pas trop de bruit

La loi interdit et sanctionne le tapage diurne et nocturne. Vous avez donc parfaitement le droit de contacter la police ou la gendarmerie si vos voisins font bruyamment durer jusqu'à tard dans la nuit la fête qu'ils ont organisée. Outre une amende (de 68 € à 180 € selon les délais de paiement), ils encourent aussi la confiscation de l'objet du délit (chaîne hifi...). Les bruits, lorsqu'ils sont commis la nuit, entre 22 heures et 7 heures, constituent ce qu'on appelle « du tapage nocturne ».



Nouveaux jouets à la garderie

Après avoir refait le revêtement du sol de la cantine et de la garderie, la Mairie a également remplacé certains vieux jouets. Jeux de société, poupées, petites voitures et pour profiter des beaux jours dans la cour de récréation les enfants profiteront des cordes à sauter, des ballons etc... Nos petits élèves pourront se divertir pleinement avant et après la classe.



Le recensement s'est très bien passé. Mme Lucille PERROLLAZ agent recenseur est passée du 21 janvier au 20 février 2016 pour effectuer l'enquête obligatoire.

Recensement de la population en France

Le recensement de la population en France permet d'établir le nombre d'habitants légal de chaque commune française. Ce nombre est indispensable à l'application de 351 articles législatifs de 28 codes différents. En particulier, il permet le calcul:

- De la dotation globale de fonctionnement (DGF) d'une commune, élément essentiel de ses ressources financières;
- Du nombre de conseillers municipaux;
- Des indemnités versées aux maires et adjoints au maire.

Ce nombre est également nécessaire à la gestion des communes pour:

- La détermination du mode de scrutin;
- Les implantations d'offices de pharmacie et des débits de tabac;
- Les barèmes de certaines taxes (la publicité, les jeux, les spectacles, les débits de boissons);
- La réglementation de l'affichage urbain.

En 2016, le recensement a commencé le jeudi 21 janvier et s'est terminé le samedi 20 février pour les communes en dessous du seuil de 10000 habitants et le samedi 27 février pour celle au dessus de ce seuil.

LE COIN PHOTOS



Mai 2016, réhabilitation du Parking de la salle des fêtes.
Travaux réalisés par la CCBP



Réception de la cale de mise à l'eau
Essais effectués par la Fédération de Pêche et les Pompiers au « Port de Lanquais »
Le 28 janvier 2016



Photo prise à l'occasion de la rencontre annuelle des associations Lanquais-Varennes pour élaborer le planning de l'année afin d'harmoniser les manifestations organisées sur les 2 communes



Dépôt sauvage, inapproprié et interdit dans l'espace des déchets verts de la commune



Commémoration du 100ème anniversaire de la bataille de Verdun/Douaumont
Sous l'égide du Souvenir Français
13 communes étaient représentées

Saint-Capraise-de-Lalinde le dimanche 29 mai 2016